

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES ELEVES ACCUEILLIS SUR LE SITE D'OULLINS A COMPTER DU 2 JUIN 2020

Sont mis à disposition

- **Solution hydro-alcoolique pour les mains (flacon blanc transparent), dans chaque salle de classe pour les élèves et en salle des professeurs.** Ce flacon doit rester dans les salles attribuées : ne pas le déplacer.
- **Nettoyant surface pour le matériel (flacon bleu opaque) + chiffon** pour clavier, souris, tables, télécommande, poignée de porte... : chaque enseignant prend un flacon quand il va en classe et l'utilise selon les besoins de la classe.

Les gestes barrières, les règles à respecter et l'organisation interne

- 1. Le lavage des mains avec la solution hydro-alcoolique** doit être fait systématiquement en rentrant dans une salle de classe et en sortant.
- 2. La distanciation** : le respect d'une **distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.
Sont mis en place par le personnel éducatif : **l'accueil et de la répartition des élèves à l'arrivée, les récréations** prises dans des espaces plus étendus, **les sens de circulations dans les couloirs** évitant un trop grand brassage, **la disposition des tables et des chaises dans les classes, le placement dans les lieux de restauration** (intérieurs et extérieurs), **le sens des files d'attente pour les sanitaires.**
- 3. La limitation des contacts** : on ne se serre pas la main, on ne se fait pas la bise. En classe, **chaque élève a son matériel**, et les transmissions de documents nécessaires à l'activité pédagogique se font de manière sécurisée puisque élèves et enseignant se sont désinfectés les mains au début de chaque cours.
- 4. Le port du masque est obligatoire** pour les enseignants, le personnel et les élèves.
Il est demandé aux élèves d'avoir au moins 2 masques personnels pour la journée. En outre, 2 masques en tissu seront remis aux élèves absents jusqu'à présent pour compléter leurs fournitures.
- 5. La ventilation des classes et autres locaux** : le personnel éducatif assurera l'aération des classes avant l'arrivée des élèves ; pendant les récréations, sur la pause méridienne et après la journée de classe, chaque enseignant procède à l'ouverture et à la fermeture des fenêtres.
- 6. La stabilisation des classes et des groupes d'élèves** contribue à la limitation du brassage. Tous les cours (à l'exception de l'EPS et de l'Education musicale) se feront dans la salle de la classe (ou dans une autre salle lorsque le groupe se dédouble, comme en langues vivantes).

Classe	Salle	Classe	Salle	Classe	Salle	Classe	Salle	Classe	Salle	Classe	salle
6 ^{ème} B	19	6 ^{ème} M	14	5 ^{ème} B	30	5 ^{ème} M	33	4 ^{ème} B	20	4 ^{ème} M	37
6 ^{ème} C	17	6 ^{ème} R	15	5 ^{ème} C	31	5 ^{ème} R	34	4 ^{ème} C	24	4 ^{ème} R	38
6 ^{ème} E	16	6 ^{ème} T	13	5 ^{ème} E	32	5 ^{ème} T	35	4 ^{ème} E	36	4 ^{ème} T	39

Les clubs et l'AS n'accueilleront pas d'élèves sur la pause du midi. **Le CDI ne sera pas accessible** car il accueillera les enfants des personnels prioritaires non scolarisés dans nos classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

Les AP s'adresseront à l'ensemble du groupe d'élèves. **Les jours d'EPS**, les élèves apportent leur tenue de sport et un sac pour ranger leur masque : des lieux autres que les vestiaires, respectant la distanciation, seront mis à leur disposition. **Les accès à l'eau seront restreints** : il est conseillé aux élèves d'apporter une gourde ou une bouteille d'eau.

- 7. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements** sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. La désinfection est prévue chaque jour en fin de journée par le personnel d'entretien, ainsi qu'en demi-journée pour les sanitaires et les espaces d'EPS.
 - **Toutes ces consignes seront rappelées aux élèves sur la première heure de cours**
 - Il est rappelé que **l'infirmière est présente sur le site**, participant à l'encadrement des règles sanitaires et à l'accueil des élèves comme des adultes si nécessaires.

Xavier GOUËT
Chef d'Etablissement

Valérie DOUTRE – Sylviane
PAREYRE - Sandrine DERMER
Régentes du Collège

Gilles MILLET
Responsable de la Vie Scolaire